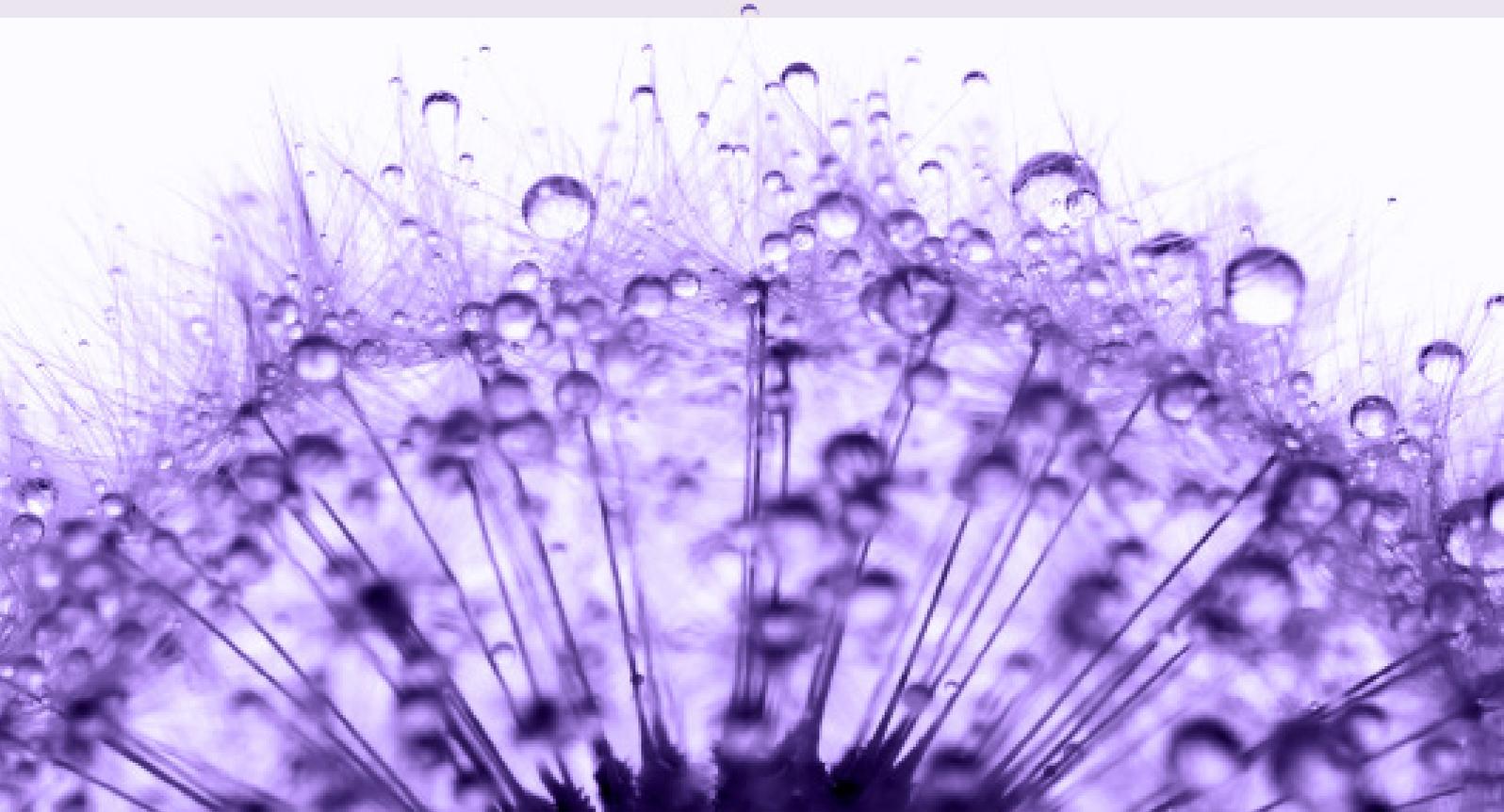


TANDEM FÉVRIER 2018



Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance

- ▶ Durée maximale d'investissement : **10 ans 2 mois et 4 jours** en l'absence de remboursement automatique anticipé⁽²⁾.
- ▶ Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.
- ▶ Titre de créance complexe émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Standard & Poor's : A Moody's : A2/FitchRatings : A au 3 janvier 2018⁽³⁾). Il est soumis aux risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.
- ▶ Éligibilité : contrats d'assurance vie⁽⁴⁾ ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes titres.
- ▶ Période de commercialisation : du 9 janvier 2018 au 26 février 2018.

La présente brochure décrit les caractéristiques de Tandem Février 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'entreprise d'assurance⁽⁴⁾ s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'elle ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance⁽⁴⁾ d'une part, l'Émetteur de la formule d'autre part, ainsi que le Garant sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance⁽⁴⁾.

Communication à caractère publicitaire, destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) Le mécanisme de remboursement automatique anticipé, et ses conditions sont détaillées dans cette brochure.

(3) Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

(4) La liste des assureurs qui acceptent ce produit est disponible auprès de votre interlocuteur habituel chez Natixis Wealth Management.

TANDEM FÉVRIER 2018, TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE⁽¹⁾ ET À L'ÉCHÉANCE

Une exposition à la performance du marché actions français via l'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return). L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an.

À partir de la 1^{re} année (le 26 février 2019), si à une date de constatation quotidienne⁽²⁾, l'indice CAC® Large 60 EWER clôture à 100 % de son niveau d'origine⁽³⁾ ou plus, un remboursement automatique anticipé du capital est effectué avec le versement d'un gain de 0,019178 % par jour calendaire écoulé (soit un gain de 7 % par année complète écoulée⁽¹⁾) depuis la date de constatation du niveau d'origine de l'Indice (gain potentiel plafonné à la hausse).

Il existe un **risque de perte totale en capital à l'échéance** en cas de baisse de l'Indice au-delà de 40 % par rapport à son niveau d'origine⁽³⁾ (niveau final inférieur à 60 % de son niveau d'origine). Par exemple, si l'Indice a baissé de 45 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 55 %. Pour bénéficier d'un remboursement de l'intégralité du capital en cas de baisse de l'Indice jusqu'à 40 % par rapport à son niveau d'origine, **l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions** (gain potentiel fixé à 0,019178 % par jour calendaire écoulé - soit un gain de 7 % par année complète écoulée⁽¹⁾, quelle que soit la performance des marchés actions).

Tandem Février 2018 est un instrument financier pouvant être utilisé dans une optique de diversification de votre portefeuille d'investissement et ne doit pas en constituer l'intégralité.

Dans l'ensemble de cette brochure commerciale, le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000 €. **Les montants de remboursement présentés (gains ou pertes pouvant être partiels ou totaux) sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et non nécessairement du montant effectivement investi), hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables.**

Les taux de rendement annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an), et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur ou de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 € le 26 février 2018 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 13 mars 2028) ou, selon le cas, la date de remboursement automatique anticipé. En cas d'achat après le 26 février 2018 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le taux de rendement annuel peut être supérieur ou inférieur au taux de rendement annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte totale ou partielle en capital.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite, de défaut de paiement, d'absence de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(2) Chaque jour de négociation Euronext compris entre le 26 février 2019 inclus et la date de constatation finale exclue (28 février 2028).

(3) Cours de clôture de l'Indice le 26 février 2018.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avantages

- ▶ **Retour sur investissement possible dès la fin de la 1^{re} année**: en effet, à compter du 26 février 2019, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme quotidien (jours ouvrés) de remboursement automatique anticipé qui lui offre la possibilité de récupérer l'intégralité de son capital initial⁽¹⁾ si l'Indice clôture à 100 % de son niveau d'origine ou plus.
- ▶ **Gain potentiel** : à compter du 26 février 2019 et jusqu'à l'échéance du produit, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un gain de 0,019178 % par jour calendaire écoulé⁽¹⁾ depuis l'origine, soit un gain de 7 % par année complète écoulée⁽¹⁾, si l'Indice clôture à 100 % de son niveau d'origine ou plus (voir le mécanisme de plafonnement du gain dans le paragraphe sur les inconvénients).
- ▶ **Remboursement de l'intégralité du capital majoré d'un gain à l'échéance en cas de stricte stabilité ou de hausse de l'Indice**: à l'échéance du produit (13 mars 2028), l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial et bénéficie d'un gain de 70 %⁽¹⁾, équivalent à 0,019178 % par jour calendaire écoulé⁽¹⁾ depuis l'origine si l'Indice clôture à 100 % de son niveau d'origine ou plus.
- ▶ **Remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance en cas de baisse limitée de l'Indice** : à l'échéance du produit (le 13 mars 2028), l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial⁽¹⁾, si l'Indice clôture à 60 % de son niveau d'origine ou au-dessus et en dessous de 100 % (exclu) de celui-ci.

Principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- ▶ **Risque lié au sous-jacent** : le montant remboursé dépend de la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER et donc de l'évolution du marché actions français.
- ▶ **Risque découlant de la nature du produit** : toute sortie du produit avant l'échéance ou avant une date de remboursement anticipé, selon le cas, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application des modalités de remboursement décrites dans la présente brochure. Dans une telle hypothèse, l'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori pouvant aller jusqu'à la totalité du capital investi.
- ▶ **Risques de marché** : le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'Indice se situe à proximité des seuils de 60 % et de 100 % de son niveau d'origine.
- ▶ **Risque de crédit** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement.
- ▶ **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- ▶ **Risque de conflits d'intérêts potentiels** : le distributeur étant une filiale de l'Émetteur, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite, de défaut de paiement, d'absence de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Inconvénients

- ▶ **Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance** : à l'échéance, sous réserve de l'absence de remboursement automatique anticipé, et dans le cas où l'Indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine (le rendement de Tandem Février 2018 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de 60 % et du seuil de 100 %). En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendra alors des paramètres de marché le jour de la revente.
- ▶ **Durée d'investissement pouvant aller de 1 à 10 ans**: l'investisseur ne connaît pas a priori la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- ▶ L'indice CAC® Large 60 EWER est équipondéré et calculé, **dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.**
- ▶ **Gain maximum limité à 0,019178 % par jour calendaire écoulé⁽¹⁾ depuis l'origine équivalent à 7 % par année complète écoulée⁽¹⁾**: l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse potentielle de l'indice CAC® Large 60 EWER (effet de plafonnement du gain).
- ▶ L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut de l'Émetteur** (qui induit un risque de non remboursement), à **une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit), et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

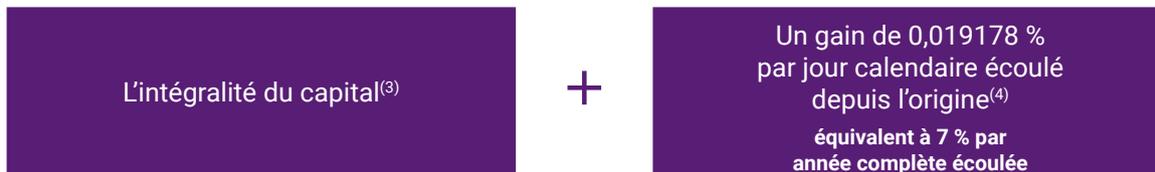
MÉCANISMES DE REMBOURSEMENT

Le niveau d'origine de l'Indice est déterminé par son cours de clôture à la date du 26 février 2018.

Mécanisme quotidien de remboursement automatique anticipé

Du 26 février 2019 (inclus) au 28 février 2028 (exclu), on observe quotidiennement le niveau de clôture de l'Indice⁽⁶⁾ et on le compare à son niveau d'origine.

- ▶ Dans le cas où l'Indice clôture à 100 % de son niveau d'origine ou à un niveau supérieur, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement automatique anticipé correspondante⁽⁵⁾ :



Soit un TRA brut⁽⁵⁾ maximum de 6,86 % (équivalent à un TRA net⁽⁶⁾ maximum de 5,86 %).

- ▶ Dans le cas où l'Indice clôture en dessous de 100 % de son niveau d'origine, alors le produit continue.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation (par application du mécanisme présenté ci-dessus), on observe une dernière fois, à la date de constatation finale (le 28 février 2028), le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau d'origine :

- ▶ Si à cette date, l'Indice clôture **en dessous de 60 % de son niveau d'origine**, l'investisseur récupère⁽³⁾, à la date d'échéance, le 13 mars 2028 :



- ▶ Si à cette date, l'Indice clôture **entre 60 % (inclus) et 100 % (exclu) de son niveau d'origine**, l'investisseur récupère⁽³⁾, à la date d'échéance, le 13 mars 2028 :



Soit un TRA brut⁽⁵⁾ de 5,42 % (équivalent à un TRA net⁽⁶⁾ de 4,42 %).

(1) Le remboursement automatique anticipé ne relève pas de votre choix. Il est soumis à l'évolution de l'Indice aux dates de constatation quotidiennes et est donc réalisé automatiquement sans intervention de votre part. À cette occasion, vous recevrez une lettre d'information.

(2) Le détail des dates figure en page 8 de la présente brochure.

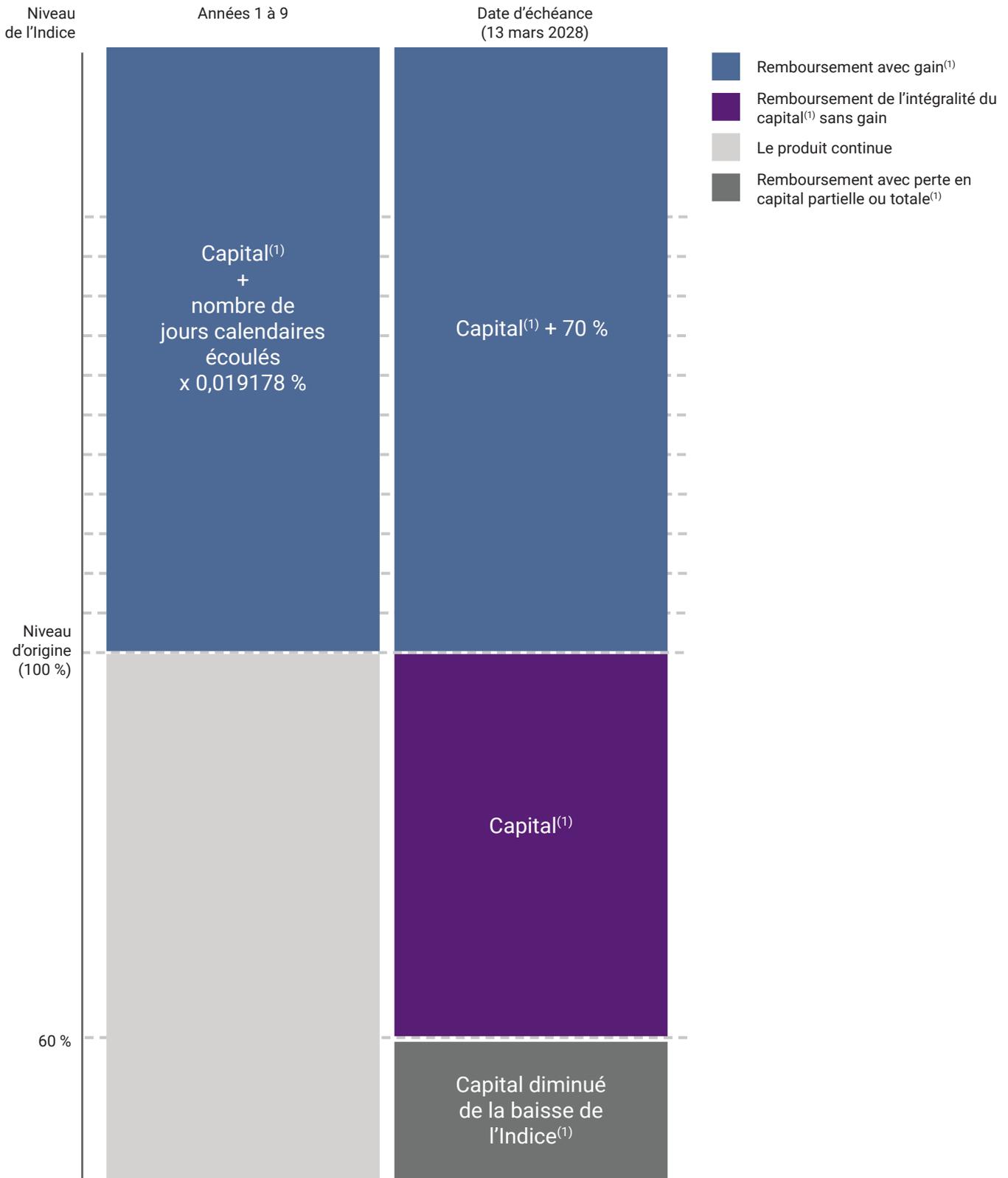
(3) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite, de défaut de paiement, d'absence de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(4) La date d'origine correspond au 26 février 2018.

(5) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de rendement annuel brut (hors commission ou frais liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(6) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de rendement annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

RÉSUMÉ DU MÉCANISME



Graphique à caractère uniquement informatif. L'illustration graphique présentée ne constitue pas une prévision de la performance future de vos investissements. Elle a seulement pour but d'illustrer les mécanismes de votre investissement sur la durée de placement.

En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite, de défaut de paiement, d'absence de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

L'INDICE CAC® Large 60 EWER

Présentation de l'indice CAC® Large 60 EWER

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un 1/60^e dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière, et offrant une répartition des risques à parts égales. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,88 %. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

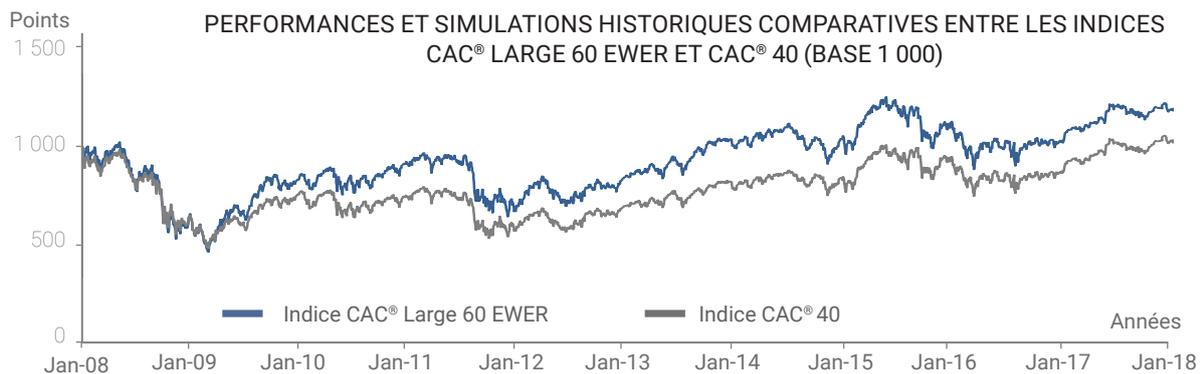
L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

Évolution de l'indice CAC® Large 60 EWER

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données antérieures à cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur et le Garant n'assument pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Source : Bloomberg, Natixis (pour la période 2006-2008) au 16 janvier 2018

Performances comparatives	1 an	5 ans	10 ans
Indice CAC® Large 60 EWER	12,77 %	43,33 %	23,13 %
Indice CAC® 40	12,94 %	48,68 %	5,52 %

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC 40

- ACCOR
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS GROUP
- ARCELORMITTAL
- ATOS
- AXA
- BNP PARIBAS
- BOUYGUES
- CAP GEMINI
- CARREFOUR
- CIE DE SAINT-GOBAIN
- CREDIT AGRICOLE
- DANONE
- ENGIE
- ESSILOR INTL
- KERING
- L'ORÉAL
- LAFARGEHOLCIM
- LEGRAND
- LVMH
- MICHELIN
- ORANGE
- PERNOD-RICARD
- PEUGEOT
- PUBLICIS GROUPE
- RENAULT
- SAFRAN
- SANOFI
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SODEXO
- SOLVAY
- STMICROELECTRONICS
- TECHNIP FMC
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- VALEO
- VEOLIA ENVIRONNEMENT
- VINCI
- VIVENDI

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC NEXT 20

- AIR FRANCE - KLM
- ALSTOM
- ARKEMA
- BUREAU VERITAS
- DASSAULT SYSTEMES
- EDENRED
- EDF
- EIFFAGE
- FAURECIA
- GEMALTO NV
- HERMÈS INTERNATIONAL
- ILIAD
- INGENICO GROUP
- KLEPIERRE
- NATIXIS
- SCOR
- SUEZ
- TELEPERFORMANCE
- THALES
- ZODIAC AÉROSPACE

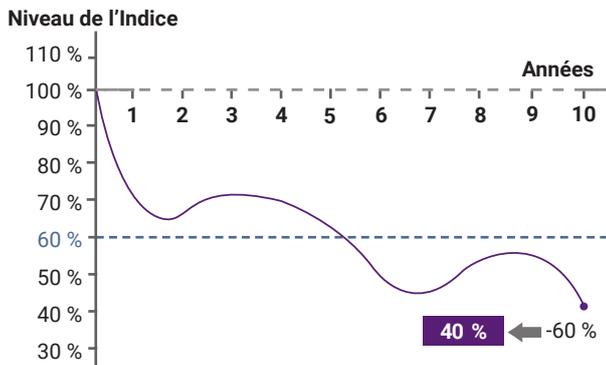
Source : Bloomberg au 16 janvier 2018. La composition de l'Indice est susceptible d'évoluer dans le cadre de sa revue trimestrielle.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



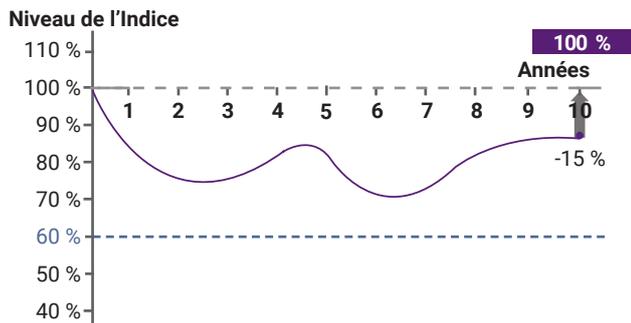
Ces graphiques ont été réalisés à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future du produit. Les données chiffrées de ces graphiques n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit sur la durée de placement. Elles ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'évolution de la valeur de votre investissement pourra s'écarter de ce qui est affiché, à la hausse comme à la baisse.

Scénario défavorable : niveau final de l'indice en-dessous du seuil de remboursement du capital à l'échéance



- À compter du 26 février 2019 et à chaque date de constatation quotidienne⁽¹⁾, l'Indice clôture systématiquement en dessous de 100 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À la date de constatation finale (le 28 février 2028), l'Indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine. Cette baisse se situe en dessous du seuil de remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance, en conséquence, **le produit est remboursé⁽²⁾ à l'échéance avec une perte en capital**.
Montant remboursé à l'échéance : capital - 60 % = **40 % du capital⁽²⁾**. Le TRA brut⁽³⁾ de l'investissement est de -8,71 % (identique à celui de l'Indice), le TRA net⁽⁴⁾ de l'investissement est de -9,71 % (identique à celui de l'Indice).
- Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôture en dessous de 100 % de son niveau d'origine à toutes les dates de constatation quotidienne, et clôture à la date de constatation finale en baisse de 100 % par rapport à son niveau d'origine, la perte en capital est totale, et la somme restituée à l'échéance est nulle.

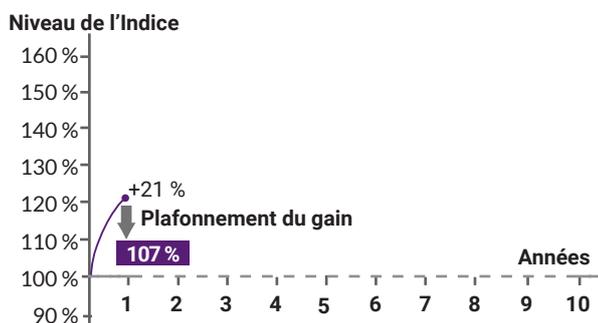
Scénario intermédiaire : niveau final de l'indice au-dessus du seuil de remboursement du capital à l'échéance



- À compter du 26 février 2019, à chaque date de constatation quotidienne⁽¹⁾, l'Indice clôture systématiquement en dessous de 100 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À la date de constatation finale (le 28 février 2028), l'Indice clôture en baisse de 15 % par rapport à son niveau d'origine. Cette baisse se situe au-dessus du seuil de remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance, en conséquence, **le produit est intégralement remboursé⁽²⁾ à l'échéance**.
Montant remboursé à l'échéance : **100 % du capital⁽²⁾**.
Le TRA brut⁽³⁾ de l'investissement est de 0 % (contre -2,82 % pour l'Indice), le TRA net⁽⁴⁾ de l'investissement est de -1 % (contre -3,82 % pour l'Indice).

7 / 8

Scénario favorable : mise en évidence du plafonnement du gain (hausse de l'indice au cours de la 1^{re} année)



- À la 1^{re} date de constatation quotidienne (le 26 février 2019), l'Indice clôture en nette hausse par rapport à son niveau d'origine (+21 %). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc déclenché. En conséquence, **le produit est intégralement remboursé⁽²⁾ avec un gain de 7 % (équivalent à un gain de 0,019178 % par jour calendaire écoulé depuis l'origine)**. **Ce remboursement anticipé entraîne la dissolution du produit**.
- Dans ce scénario, le produit n'offre à l'investisseur que la hausse partielle de l'Indice (plafonnement du gain).
Montant remboursé : **107 % du capital⁽²⁾**.
Le TRA brut⁽³⁾ de l'investissement est de 6,86 %, inférieur à celui de l'Indice, égal à 20,57 %, du fait du plafonnement du gain, le TRA net⁽⁴⁾ de l'investissement est de 5,86 %, inférieur à celui de l'Indice, égal à 19,57 %, du fait du plafonnement du gain.

(1) Voir le détail des dates en page 8.

(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite, de défaut de paiement, d'absence de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(3) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de rendement annuel brut (hors commission ou frais liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(4) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de rendement annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES



Code ISIN	FR0013308491
Forme juridique	Titres de créance complexe de droit français, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	NATIXIS S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 3 janvier 2018). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Prix d'émission et de commercialisation	Le prix d'émission est de 99,87 %. Le prix de commercialisation commencera à 99,87 % le 9 janvier 2018 et progressera au taux annuel 1 % pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 26 février 2018.
Date d'émission	8 janvier 2018
Valeur nominale	1 000 €
Éligibilité	Compte titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Commercialisation	Du 9 janvier 2018 (9h00 CET) au 26 février 2018 (17h00 CET)
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,4 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index), calculé dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5 %.
Date de constatation du niveau d'origine de l'Indice	26 février 2018 au moment de la clôture
Dates de constatation quotidienne	Chaque jour de négociation Euronext compris entre le 26 février 2019 inclus et la date de constatation finale exclue (28 février 2028)
Date de remboursement automatique anticipé	Date de constatation quotidienne + 5 jours ouvrés
Date de constatation finale	28 février 2028, au moment de la clôture
Date d'échéance	13 mars 2028
Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant. Un jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture ou l'Indice est publié.
Publication de valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Double Valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners, ci-après la « Société » sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis. Disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller Natixis Wealth Management.
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une commission maximale de 1 %.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

Informations importantes : le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 5 janvier 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Natixis Wealth Management qui commercialise le produit Tandem Février 2018. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Tandem Février 2018 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Tandem Février 2018 est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Avertissement Euronext : Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est fondé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Natixis Wealth Management 115, rue Montmartre - CS 21818 - 75080 Paris. Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 88 401 767,30 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 306 063 355. Courtier d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 332.